

questions demain, sans doute au tout début, afin qu'il puisse poser cette question.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement. Je sais que le ministre n'a pas à donner de réponse, mais s'il veut bien dire «oui» en réponse à une question, il devrait dire à quoi ce «oui» se rattache. Compte-t-il prendre les mesures que réclame mon honorable ami?

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour. L'honorable député de Gander-Twillingate invoque-t-il le Règlement?

**M. Lundrigan:** Monsieur l'Orateur, avant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne quitte la Chambre... Je n'invoque pas le Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je reconnais l'importance de la question soulevée par l'honorable député, mais il me semble que nous répondrions mieux aux intentions des deux députés en leur permettant demain, alors que les esprits seront plus calmes, de poser leurs questions au tout début de la période des questions, afin qu'ils puissent obtenir les renseignements qu'ils désirent. Je constate par ailleurs que le ministre est présent. Peut-être pourrait-on permettre à l'honorable député de Gander-Twillingate de poser une question supplémentaire.

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je veux accomplir tout à fait mon devoir et mettre l'accent sur l'urgence du problème qui prend de l'ampleur en raison de la présence, signalée hier, de 40 chalutiers, à cinq milles de nos côtes et à l'intérieur de nos eaux territoriales. Cette question est donc importante et urgente. Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il serait disposé à solliciter le consentement unanime de la Chambre, qui n'a pas été accordé à mon collègue, pour revenir à l'appel des motions, afin qu'il puisse nous dire ce qu'a fait le Canada, quels pays ont été mis au courant de la déclaration du ministre des Pêches, quelle a été leur réaction et quand on arrivera à mettre en vigueur la déclaration sur les pêches d'il y a deux jours; on pourrait éviter ainsi un grave incident international.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je peux dire, tant en mon nom qu'au nom du ministre des Pêches et des Forêts, que nous serons tous deux présents demain à la Chambre, que nous avons tous deux reçu préavis de questions auxquelles nous devons répondre, et auxquelles nous répondrons.

**M. Marshall:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puisque les deux ministres seront à la Chambre, voudraient-ils demander au ministre de la Défense nationale de nous indiquer quel genre de surveillance aérienne...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement. A mon avis, les deux députés ont eu assez de latitude pour faire des déclarations et poser des questions. J'ai été beaucoup plus conciliant que ne l'autorise l'usage de la Chambre. Passons maintenant à l'appel de l'ordre du jour.

• (3.00 p.m.)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 3 mars, de la motion de l'honorable M. MacEachen (au nom de l'honorable M. Benson): Que le bill C-225, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et l'une des lois modificatrices de cette loi, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, hier soir, lors de mon discours, j'ai assisté à un spectacle unique en son genre, alors que je me suis levé, quelques minutes avant 6 heures, pour exprimer mon opinion sur le sujet à l'étude, soit le bill C-225, visant à prolonger l'application de la surtaxe de 3 p. 100. J'ai senti monter à la Chambre une huée de protestations venant de tous les coins, comme si je n'avais pas le droit de contrecarrer des ententes, pour le moins curieuses, à l'effet que la mise aux voix devait avoir lieu avant 6 heures, afin que le bill soit déferé au comité plénier.

Qu'on veuille me croire, monsieur l'Orateur. Je n'étais pas au courant de ces ententes tacites, si ententes il y a eues, et même si je l'avais été, je ne les aurais pas approuvées, parce que—et je l'ai mentionné hier soir avant l'ajournement—nous ne pouvions accepter de prolonger pour une autre année l'application d'une surtaxe que nous avons toujours dénoncée comme injuste et contre laquelle nous nous étions prononcés en 1968. Nous ne voulons même pas que le bill se rende au stade du comité de la Chambre.

Voilà pourquoi nous nous opposons, dès l'étape de la deuxième lecture, non pas dans le seul but de prolonger inutilement le débat, mais bien pour faire connaître à toute la population du Canada non seulement où vont ses taxes et ses impôts, mais encore de quelle manière on la taxe.

Ici, monsieur l'Orateur, j'appelle l'attention de la Chambre tout spécialement sur une remarque pour le moins désobligeante faite hier soir par l'Orateur suppléant de fortune, alors qu'il commentait probablement mon intervention.

Monsieur l'Orateur, je voulais en faire une question de privilège, mais pour ne pas retarder le travail de la Chambre, j'ai cru bon d'y attirer votre attention au cours de mon intervention, car je savais que j'allais prendre la parole dès la reprise du débat.

On peut lire à la page 3937 du compte rendu officiel des débats d'hier les paroles de celui qui vous remplaçait au fauteuil. Je ne peux laisser passer des remarques aussi farfelues. Lors de l'ajournement de la Chambre, l'Orateur suppléant (M. Richard) a dit, et je cite:

Je dois dire que la Chambre aujourd'hui me rappelle la devise de ma famille: «Sat seto si sat bene»—ce qui pourrait se traduire à peu près comme suit: Lentement, mais sûrement.

Monsieur l'Orateur, je proteste avec énergie, car je suis convaincu que si c'eût été un député du parti libéral qui avait la parole à ce moment-là, le député d'Ottawa-Est n'aurait peut-être pas fait ce commentaire. C'est pour cette raison...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois que les observations de l'honorable député dépassent peut-être sa pensée. Je suis